

**Bureau du 14 octobre 2002**

**Décision n° B-2002-0880**

commune (s) : Irigny

objet : **Vente, au Département, de parcelles de terrain situées rue d'Yvours**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose de vendre, au département du Rhône, deux parcelles de terrain situées à Irigny, rue d'Yvours.

Ces parcelles, qui couvrent respectivement 999 et 2 205 mètres carrés sont nécessaires à l'élargissement de la route départementale n° 15 (rue d'Yvours).

Aux termes du compromis qui est soumis au Bureau, lesdits biens seraient vendus au prix de 48 828,96 € admis par le service des domaines, étant précisé que le département du Rhône ferait procéder à divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété, notamment la reconstruction d'un mur de clôture constituant en partie le soutènement de la chaussée ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Cette vente** fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 48 828,96 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 35 436,80 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 800 - fonction 824,

- plus-value réalisée sur la vente du bien : 13 392,16 € en dépenses - compte 676 100 - fonction 01 et en recettes - compte 192 000 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,